

## Chapitre 30 – Recette pour effectuer une recherche juridique

---

1. Lire le mémo de recherche à plusieurs reprises. Vous devez connaître l'histoire par cœur.
2. Recherchez la définition des termes peu familiers. Ex. Servitude, mesures extrajudiciaires, etc.  
Priorité des définitions :
  - a. Les définitions législatives = les définitions se trouvant dans les lois particulières ont priorité.
  - b. Les définitions juridiques dans les dictionnaires spécialisés = Ex. Dictionnaire du CAIJ.
  - c. Les définitions jurisprudentielles = les termes définis par les juges selon leur interprétation.
  - d. Les définitions communes = dans les dictionnaires communs. Ex. Larousse, Petit Robert.
3. Relevez les mots-clés de l'histoire et trouvez des synonymes au besoin. Ex. Enfant, inapte, bâtiment.
4. Dans le mémo, surlignez les particularités/les restrictions. Ex. Années à couvrir, le statut du client, etc.
5. Consultez les questions de recherche du CAIJ. Vous trouverez rapidement un filon de recherche.
6. Trouvez une doctrine. L'auteur identifiera la législation, des jugements marquants, tout en vulgarisant.
7. Trouvez la législation en vigueur. Relevez tous les articles de loi pertinents. Ce sera votre cadre juridique.
8. Trouvez des jugements similaires. La jurisprudence, c'est l'application concrète, pour les citoyens.
9. Résumez vos sources et formulez vos conclusions et vos recommandations.
10. Mettez votre rapport de recherche en forme (mise en page, bibliographie, citations, références, etc.).